



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Arrêté DRE/BELP n°2012-46 du 16 mars 2012 instituant une commission locale de contrôle pour l'organisation de l'élection présidentielle des 22 avril et 6 mai 2012 dans le département des Hauts-de-Seine.

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE,
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR,
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu la Constitution ;

Vu le code électoral, notamment les articles R32 à R34 ;

Vu les dispositions de la loi organique n°62-1292 du 6 novembre 1962 modifiée relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel ;

Vu le décret n°2001-213 du 8 mars 2001 modifié portant application de la loi n°62-1292 du 6 novembre 1962 relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel ;

Vu le décret n°2012-254 du 22 février 2012, relatif à la composition et au siège de la Commission nationale de contrôle ;

Vu l'ordonnance de M. le Premier Président de la Cour d'Appel de Versailles du 14 mars 2012 ;

Vu la lettre du 6 mars 2012 du Président de la Commission nationale de contrôle aux Préfets ;

Vu les propositions de M. le Directeur Départemental des Finances Publiques des Hauts-de-Seine et de M. le Directeur Opérationnel Territorial Courrier des Hauts-de-Seine ;

Sur proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture,

ARRETE

ARTICLE I : A l'occasion de l'organisation de l'élection présidentielle des 22 avril et 6 mai 2012, il est institué dans le département des Hauts-de-Seine, sous l'autorité de la commission nationale de contrôle, une commission locale de contrôle.

ARTICLE II : La commission est composée ainsi qu'il suit :

Président : M. Jean-Michel HAYAT, Président du Tribunal de Grande Instance de Nanterre.

Suppléant : M. Vincent VIGNEAU, Premier Vice-président du Tribunal de Grande Instance de Nanterre.

Membres : Mme Catherine GOUSSARD, Directrice de la réglementation et de l'environnement à la Préfecture des Hauts-de-Seine, représentant M. le Préfet des Hauts-de-Seine ;

M. Philippe PINTURIER, Inspecteur des finances publiques, représentant M. le Directeur départemental des finances publiques des Hauts-de-Seine,

Monsieur Jaouad AMRAOUI, Superviseur régulation et flux exceptionnels, représentant Monsieur le Directeur Départemental de La Poste des Hauts-de-Seine.

Le secrétariat sera assuré par M. Jérôme BOUVERET, chef du bureau des élections et des libertés publiques à la direction de la réglementation et de l'environnement à la préfecture des Hauts-de-Seine, Tél : 01 40 97 23 20, Fax : 01 40 97 23.99

ARTICLE III : La commission siégera à la Préfecture des Hauts-de-Seine – 167/177 avenue Joliot-Curie – 92013 Nanterre Cedex et sera installée le mardi 20 mars 2012 à 10 h 30.

ARTICLE IV : Les représentants des candidats pourront participer, avec voix consultative, aux travaux de la commission.

ARTICLE V : Le Secrétaire Général de la préfecture, Monsieur le Président de la commission locale de contrôle, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Fait à Nanterre, le 16 Mars 2012

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général



Didier MONTCHAMP